

académie
Dijon

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Côte-d'Or

éducation
nationale



Rapport sur l'examen professionnel de SAENES classe supérieure

- Session 2015 -

2G, rue général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon cédex
tél : 03 45 62 75 00
Fax : 03 45 62 75 33

L'examen professionnel de SAENES classe supérieure comporte une épreuve d'admissibilité qui consiste en la rédaction d'une note ou d'une lettre administrative à l'aide d'un dossier à caractère professionnel et une épreuve d'admission qui consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

- 10 postes offerts - 78 inscrits - 54 présents,
- 14 admissibles - 9 admis - pas de liste complémentaire.

Observations :

➤ Epreuve d'admissibilité :

- L'orthographe et la grammaire sont d'un bon niveau,
- de nombreuses copies manquaient d'un plan cohérent et des réponses claires et structurées,
- Le niveau des synthèses a été en-deça du niveau attendu de l'exercice au niveau de la présentation, de la structuration des idées et du raisonnement,
- Les documents mis à la disposition des candidats ont été souvent paraphrasés.

➤ Epreuve d'admission :

Les dossiers RAEP sont rédigés avec soin par les candidats. Les candidats admis ont une bonne connaissance du système éducatif et de son actualité et ont su analyser leur parcours professionnel et à en dégager les lignes fortes en termes de savoir, savoir-être et savoir-faire.

Ils ont réfléchi à leur positionnement au sein de leur environnement professionnel.

Les candidats qui n'ont pas réussi cette épreuve doivent préparer cet exposé en structurant leurs idées, en réfléchissant à leur positionnement au sein de leur environnement professionnel et en s'informant davantage sur les missions et l'actualité du ministère de l'éducation nationale.

Fait à Dijon, le 22 juin 2015

La Présidente,

Joëlle Lanot